

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Projet Olympique 2024 :
Versement d'une
subvention à la
Fédération Française de
Natation dans le cadre du
Giant Open 2023**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 février 2023
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 9 février 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 février 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis KRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO*, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur SAUDO arrive au dossier 23 A 06

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame LESUEUR
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur MILOUTINOVITCH à Monsieur PETROVIC
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame BOUTIN

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230208-23-A-19-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

N° DE DOSSIER : 23 A 19

OBJET : PROJET OLYMPIQUE 2024 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA
FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION DANS LE CADRE DU GIANT
OPEN 2023

RAPPORTEUR : Madame AGUINET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a été sollicitée pour recevoir le Giant Open, événement international qui réunit les plus grands noms actuels de la natation.

La Fédération Française de Natation souhaite en effet donner une nouvelle dimension à l'open de France et en faire un élément important de la préparation des JO 2024. Ce rendez-vous sera inscrit dans le calendrier du chemin de performance de l'Équipe de France et sera une vitrine médiatique avant l'échéance olympique. L'édition 2023 se déroulera les 18 et 19 mars prochains.

Avant de s'engager dans ce projet, la Ville s'est rapprochée du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine pour savoir si les élus y étaient favorables et pour vérifier la faisabilité en conformité avec le cahier des charges produit. Le bureau du Dôme et les équipes ont confirmé qu'ils étaient en capacité d'accueillir cet événement dans les conditions prescrites.

En parallèle, la Région Île-de-France a fait savoir à l'organisateur qu'elle apporterait son soutien financier.

Fort de son ambition d'être Terre de Jeux et de son expérience avec la Team GB, Saint-Germain-en-Laye est aujourd'hui identifiée comme une ville en capacité de recevoir de grands événements sportifs.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Natation.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le versement d'une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Natation dans le cadre du Giant Open 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.